

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national du district de Tanargues qui annonce la vente des biens de l'ex-Constituant d'Entraigues, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national du district de Tanargues qui annonce la vente des biens de l'ex-Constituant d'Entraigues, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 603;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14681_t1_0603_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Chatillon, 4 prair. II; Au présid. de la Conv.] (1).

« La Société vient d'armer et équiper un cavalier jacobin, il est parti pour aider aux braves défenseurs de la liberté de notre pays à terrasser les Tirans; nous t'invitons d'en faire part à la Convention Nationale ».

MICHATEAU, ROUSSET [et une autre signature illisible].

28

Sept chauffeurs volontaires d'Autun (2), armés et équipés aux frais de la société populaire de cette commune, instruisent la Convention que demain ils partent brûlans de combatre et de vaincre les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Autun, 1^{er} prair. II] (4).

« Citoyens représentans,

Créés par la société populaire d'Autun et formés depuis deux mois à la discipline et à la tactique, par les soins d'un ancien militaire, nous partons demain, pour aller combattre les despotes; ils ne manqueraient rien à nos vœux si nous pouvions vous rendre témoins et dépositaires du serment solennel que la patrie reconnaissante reçoit de ses enfants qui s'arment pour sa défense. Mais nous avons entendu la trompette guerrière; la liberté nous crie d'aller joindre ses défenseurs et il tarde à des républicains de se mesurer avec les esclaves des tyrans ».

GAILLET, BARRUEL, SAUNOIS, CHAZEAU, LEGROS-puiné (dit ?), LEGROS cadet, dit Ajonc, LEGROS aîné.

29

La société populaire de la commune de Sentilly (5) invite la Convention nationale à rester à son poste, et la félicite sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame; elle demande la déportation des femmes des émigrés, des ex-nobles et des prêtres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (6).

30

L'agent national près le district de Castel-Sarrasin (1) donne avis que les biens d'émigrés, vendus dans le courant de floréal, et dont l'estimation n'étoit que de 74,168 liv. 10 s., ont produit 192,040 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

31

L'agent national du district de Tanargues (3) donne avis qu'un domaine appartenant à l'ex-constituant d'Entraigues, émigré, estimé 36,608 liv., s'est vendu 106,625 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

32

L'agent national près le district de Rochefort (5) annonce que 9 lots de terrain, estimés 45,155 liv., ont été portés par l'enchère à 153,550 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (6).

33

L'agent national du district de Millau, département de l'Aveyron, donne connoissance à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 113,998 liv., ont été vendus dans ce district 200,848 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (7).

34

L'agent national du district de Vezelise (8) donne avis que 2 corps de ferme, estimés 36,213 liv., ont été vendus 142,305 l.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (9).

(1). C 306, pl. 1164, p. 24.

(2) Saône-et-Loire

(3) P.V., XXXIX, 276. Bⁱⁿ, 26 prair. (1^{er} suppl^t).

(4) C 306, pl. 1164, p. 25.

(5) Orne.

(6) P.V., XXXIX, 276. J. Sablier, n° 1378; Mon., XX, 751.

(1) Tarn-et-Garonne.

(2) P.V., XXXIX, 277. Bⁱⁿ, 28 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 409; J. Sablier, n° 1378; J. Lois, n° 624.

(3) Ardèche.

(4) P.V., XXXIX, 277. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1378.

(5) Charente Inférieure.

(6) P.V., XXXIX, 277. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); M.U., XL, 409; J. Sablier, n° 1378; C. Eg., n° 665.

(7) P.V., XXXIX, 277. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); M.U., XL, 409; J. Sablier, n° 1378.

(8) Meurthe.

(9) P.V., XXXIX, 278. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); M.U., XL, 409; J. Sablier, n° 1378; C. Eg., n° 666.